



Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211021-21_10_21_11-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

15 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **21 octobre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

21/10/2021/11

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	31
VOTANTS :	35

Objet : Convention d'accueil-Service Départemental d'Incendie et de Secours 20 (SDIS 21)

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil Communautaire qu'un rendez-vous a été organisé le 21 septembre 2021 avec le lieutenant Cyril VERREY, du SDIS 21, à la suite d'une sollicitation de Monsieur SIRANDRE, du Centre de Secours situé à GENLIS. En effet, ils recensent un manque important de Pompiers Volontaires la journée.

Craignant que la vie familiale puisse être un frein, le SDIS 21 propose aux Collectivités concernées de conventionner afin qu'ils puissent eux-mêmes prendre en charge des temps d'accueil, facilitant ainsi la disponibilité des Volontaires. En revanche, cette convention serait limitée à 6 temps d'accueil : 6 enfants différents le matin, ou deux enfants sur les temps matin, midi et soir, etc.

Monsieur le Président ajoute que l'aspect administratif (mode d'inscription, communication avec le Centre de Secours, etc.) peut facilement être géré par le Centre de Facturation Unique. En revanche, le SDIS 21 sollicite la facturation de ces temps d'accueil au tarif plancher, soit le tarif le plus bas (tarifs surlignés ci-dessous) :

Accueils de loisirs périscolaires (matin, midi, soir) :

	Taux 1 enfant	Tarifs appliqués	Taux 2 enfants	Tarifs appliqués	Taux 3 enfants et plus	Tarifs appliqués
Matin	0,113%	Entre 1.43 € et 3.41 €	0,103%	Entre 1.29 € et 3.10 €	0,093%	Entre 1.18 € et 2.82 €
Midi	0,227%	Entre 2.86 € et 6.82 €	0,206%	Entre 2.60 € et 6.20 €	0,187%	Entre 2.36 € et 5.63 €
Soir	0,113%	Entre 1.43 € et 3.41 €	0,103%	Entre 1.29 € et 3.10 €	0,093%	Entre 1.18 € et 2.82 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 021-200000925-20211021-21_10_21_11-DE

Accueils de loisirs extrascolaires (vacances) et mercredi :

RÉSIDENTS DU TERRITOIRE	Taux 1 enfant	Tarifs appliqués	Taux 2 enfants	Tarifs appliqués	Taux 3 enfants et plus	Tarifs appliqués
Matin	0.197%	Entre 3.15 € et 5.88 €	0,179%	Entre 2.86 € et 5.35 €	0,163%	Entre 2.60 € et 4.86 €
Midi	0.099%	Entre 1.57 € et 2.94 €	0,090%	Entre 1.43 € et 2.67 €	0,082%	Entre 1.30 € et 2.43 €
Après-Midi	0.197%	Entre 3.15 € et 5.88 €	0,179%	Entre 2.86 € et 5.35 €	0,163%	Entre 2.60 € et 4.86 €

Actuellement, cela concernerait 9 enfants sur le territoire au sein de 6 familles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention d'accueil passée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours 21 (SDIS 21),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 21 octobre 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER